

CONSEIL MUNICIPAL DE BILLEZOIS

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Prévision travaux 2023

Remplacement du beffroi de l'église, montant des travaux 14 593.20 € TTC.

Réparation du système campanaire endommagé par la foudre : 5 435.52 € TTC avec prise en charge assurance 1 224.36 €

Mise en place de la moustiquaire sur la porte principale de l'église.

Réparation des bâtiments communaux suite aux dégâts de la grêle du 4 juin 2022.

Travaux de réfection sur une partie du chemin des Blévens et des Communes 12 62544 € TTC.

Remplacement du mode de chauffage de la mairie, montant des travaux 8 931.60 €

Remplacement fenêtres logement communal école : 3 078.76 € TTC

SDE03

Validation du projet concernant le renouvellement de 44 foyers d'éclairage public avec foyers LED. La participation communale s'élève à 10 600 €, étalonnement sur 10 ans : 1 154 €/an.

SICTOM

Convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux.

Monsieur Jean-François VERNISSE devient délégué titulaire, avec Monsieur Maurice PERRET, suppléant.

Bibliothèque

L'ouverture de la bibliothèque se fait sur rendez-vous.

Projet de mise à disposition de livres de prêts à l'auberge des Marronniers.

Projet également de mise à disposition de l'ancienne cabine téléphonique pour le don de livres.

Ces livres seront mis à la disposition des lecteurs en libre-service gratuitement.

Communauté de Communes Pays Lapalisse

Projet de clôture du stade

Compte administratif 2022 – Commune -

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

Dépenses de fonctionnement : 281 686.48

Recettes de fonctionnement : 356 556.58

Dépenses d'investissements : 152 569.47

Recettes d'investissements : 200 613.30

Compte administratif 2022 – Assainissement -

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

Dépenses de fonctionnement : 22 392.40

Recettes de fonctionnement : 23 738.69

Dépenses d'investissements : 8 994.51

Recettes d'investissements : 8 180.23

Taux d'imposition :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revoir les taux d'imposition pour l'année 2023.

Taux votés :

Taux Foncier bâti 37.30 %

Taux Foncier non bâti 35.36 %

Taxe d'habitation résidences secondaires 12.45 %

Budget primitif 2023 – commune

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Fonctionnement 416 235.72 €

Investissement 170 348 €

Budget primitif 2023 – assainissement

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Fonctionnement 58 857.02 €

Investissement 46 671.30 €